

Finalisation de Bâle III : nouvelles exigences en fonds propres

Cours Pratique de 1 jour - 7h

Réf : BAL - Prix 2024 : nous consulter

Le dispositif de Bâle III finalisé en décembre 2017 constitue un élément clé de la réponse du Comité de Bâle à la crise financière mondiale de 2008-2009. Cette formation vous formera aux évolutions réglementaires liées à la finalisation du dispositif Bâle III.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III.

Identifier les changements essentiels des normes réglementaires.

Déterminer l'impact de la réforme sur les exigences en fonds propres.

Maîtriser les différentes approches au calcul des fonds propres.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur des échanges et une évaluation tout au long de la formation.

TRAVAUX PRATIQUES

Exemple, étude de cas et exercices de mise en application.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 08/2018

1) Appréhender les nouvelles exigences en fonds propres

- Un rappel sur le cadre réglementaire Bâle II.
- La crise financières et les réformes "Bâle 2.5".
- Les réformes "finalisation Bâle III" dans la logique de l'évolution réglementaire.
- La réforme "finalisation Bâle III" : objectifs, périmètres réglementaires impactés, calendrier de l'implémentation.

Exercice : Identifier les dispositifs réglementaires impactés par la réforme.

2) Comprendre le capital réglementaire

- La qualité des fonds propres : Tier 1, Tier 2, CET.
- La suffisance de fonds propres et les processus ICAAP, ILAAP.
- Les coussins de fonds propres.
- Nouveaux ratios de fonds propres : TLAC et Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL).
- Les exigences renforcées pour les banques G-SIB.

Travaux pratiques : Déterminer la différence entre les fonds propres T1 et T2.

3) Identifier les exigences en fonds propres

- Le concept de Capital Floor : contraintes sur les modèles internes.
- Les fonds propres pour le risque de crédit : risque de contrepartie (SA-CCR).
- La revue des pondérations pour le calcul des RWA en approches standardisées et IRB.
- Le traitement prudentiel des positions de titrisation.
- Le risque de marché : la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB).
- La nouvelle approche standardisée et révision de l'approche des modèles internes (IMA).
- La charge en fonds propres au titre de la variation de CVA : les approches BA-CVA et FRTB SA-CVA.

PARTICIPANTS

Toutes les personnes souhaitant connaître les évolutions réglementaires liées à la finalisation du dispositif Bâle III.

PRÉREQUIS

Connaissance de la réglementation Bâle II.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Le risque opérationnel : approche standardisée (SMA) et suppression de la méthode des modèles internes.

Travaux pratiques : Comparer le risque de contrepartie avec la méthode CEM, le risque de marché avec le dispositif actuel, la charge en fonds propres avec le dispositif actuel CVA Risk Charge.

4) Définir le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)

- Les concepts liés au risque de taux dans le portefeuille bancaire.

- Les exigences réglementaires Bâle III.

Travaux pratiques : Etudier le risque de taux dans le portefeuille bancaire dans ICAAP.

LES DATES

Nous contacter